



Investir afin de maintenir sa qualité de vie à la retraite

En Suisse, le système de prévoyance a pour but de maintenir le niveau de vie antérieur à la retraite de la personne assurée. Cependant, nos choix personnels et familiaux tels qu'une retraite anticipée, un travail à temps partiel, un congé parental, un divorce ou l'acquisition d'un bien immobilier réduisent considérablement notre capital retraite.

En raison du faible niveau des taux d'intérêt, de la hausse de l'espérance de vie et de la baisse des taux de conversion, les générations futures doivent s'attendre à des rentes moins élevées. La majorité de la population s'attend à recevoir environ 80% de son dernier salaire alors que l'idée de la réforme actuelle du 1er et du 2e pilier est de tendre vers une couverture équivalente à 60% du dernier salaire.

Selon plusieurs études, pour les salariés à revenu moyen, les versements de l'AVS et du 2e pilier tomberont à 45% du dernier salaire en 2025 et pour les revenus supérieurs le taux sera encore plus faible. En ce qui concerne les fondations collectives, le taux technique se situait aux environs de 4,5% en 2005 alors qu'il tourne autour de 0% à ce jour, ce qui fragilise l'univers des caisses de pension suisses dont les avoirs représentent le composant essentiel de la fortune de la plupart des Suisses.

Si la retraite anticipée est le rêve de nombreux salariés, du point de vue de la prévoyance, c'est le contraire qui devrait être conseillé: la poursuite de l'activité professionnelle au-delà de l'âge de la retraite afin d'éviter une diminution à vie de la rente perçue. Selon l'approche du marché du travail, qui se fonde sur des données de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), on arrive à déterminer que 38% des Suisses quittent le marché du travail de

manière anticipée avant d'avoir atteint l'âge légal de la retraite.

Le moment du départ à la retraite n'est pas toujours un choix: une retraite anticipée sur quatre est involontaire. En 2023, le nombre de personnes partant à la retraite sera probablement supérieur à la nouvelle main-d'œuvre entrant sur le marché du travail, ce qui n'était jamais arrivé dans l'histoire de la prévoyance suisse et notre système sera encore davantage mis à l'épreuve au cours de ces prochaines années. Le départ à la retraite des baby-boomers a commencé en 2010 et devrait atteindre son apogée en 2029. Il est également possible de retarder son départ à la retraite. L'AVS permet ici un report maximum de cinq ans (c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 69 ans pour les femmes et de 70 ans pour les hommes) qui s'accompagne d'une augmentation correspondante de la rente. Le report peut intervenir indépendamment du fait que la personne exerce toujours une activité lucrative ou non.

La crise du covid actuelle pourrait mener à la destruction de quelque 50000 emplois en Suisse avec environ 10 milliards de flux financiers vers le libre passage. Un grand nombre de personnes ne savent pas comment gérer leurs avoirs dont la responsabilité de gestion revenait en totalité à leur caisse de pension, en fonction de règles établies par la loi. Ces mêmes personnes ne sont pas conscientes qu'elles peuvent perdre le bénéfice de leurs prestations assurantielles comme la garantie contre le risque de décès ou d'invalidité. Fort heureusement, les assurés ont le choix de décider de la stratégie d'investissement qu'ils

veulent mettre en œuvre, que ce soit pour l'épargne subobligatoire ou du libre passage. Pour cette raison, il est recommandé à toute personne qui souhaite maintenir une bonne qualité de vie à sa retraite d'investir son 2e pilier dès son plus jeune âge.

Les solutions de placement sont réglementées par l'OPP2 (Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) et permettront d'augmenter considérablement le rendement de sa prévoyance. Il est important de savoir qu'une solution d'investissement 100% sur mesure est possible dans le respect des normes OPP2 qui régit la manière d'investir les actifs des clients dans ce domaine. Il s'agit de stratégies d'investissement très réglementées qui permettent à des clients d'être investis sur les marchés boursiers dans un cadre très contrôlé, ce qui est très rassurant.

Comparons le capital retraite d'un client ayant choisi l'option d'investir dans une stratégie d'investissement incluant 40% d'actions «stratégie d'investissement équilibré» et un client n'ayant jamais investi sur un horizon temps de 10 ans. On constate une croissance de 66,70% pour celui qui a choisi d'investir son capital et qu'il est donc judicieux d'utiliser ses liquidités afin d'augmenter la probabilité d'atteindre ses objectifs en matière de création de richesse à long terme.

Selon le baromètre des préoccupations 2019, et pour la troisième année consécutive, la prévoyance vieillesse est la principale inquiétude des Suisses. Fait intéressant: ce thème ressort comme le premier chez toutes les personnes interrogées, qu'elles aient 18 ou plus de 65 ans. ■

Pour les salariés à revenu moyen, les versements de l'AVS et du 2e pilier tomberont à 45% du dernier salaire en 2025 et pour les revenus supérieurs le taux sera encore plus faible

MARC EXCOFFIER
EXECUTIVE DIRECTOR AUPRÈS
DE LA BANQUE PARIS BERTRAND

